



## PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 06 NOVEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le 06 novembre à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Joël MARIVAIN, Mme Sarah CHAMOT, M. Philippe SAINT-JALMES, Mme Laëtitia BRIZOUAL, Mme Françoise COBIGO, Mme Isabelle CHEVEAU, M. Joseph LE GUENIC, Mme Monique LE BRETON, M. Eric POSSÉMÉ, M. Denis LE TEXIER, Mme Chantal CADOUX, Mme Mélanie MORICE, M. Ernest LE JOSSEC, Mme Valérie PERRIGAUD.

### **ÉTAIT ABSENTE REPRÉSENTÉE :**

Mme Sophie JOSSE donne pouvoir à Mme Isabelle CHEVEAU

Mme Monique LE BRETON a été désignée secrétaire.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour relatif à la signature d'une convention avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON).

Après accord des membres présents, il est procédé à l'approbation du procès-verbal du 25 septembre 2014. Aucune remarque n'étant enregistrée, la séance est déclarée ouverte

////////////////////////////////////  
**55-2014 : Participation des communes aux frais de gestion du transport scolaire**

**VU** la délibération du conseil municipal n°72-2012 en date du 08 novembre 2012 instaurant la participation aux frais de gestion des communes bénéficiant du service de transport scolaire organisé par la commune de KERFOURN,

**VU** la délibération du conseil municipal n°59-2013 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2013 fixant le coût à 20€ par élève pour les communes de CREDIN, NAIZIN, NOYAL-PONTIVY et REGUINY,

Monsieur le maire demande au Conseil municipal de poursuivre la préconisation du Conseil Général bénéficiant de ce service sur la base de 20 € par élève et par an.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

### **DÉCIDE :**

**DE FIXER** à 20€ par élève et par an, le coût la participation aux frais de gestion des communes bénéficiant du service de transport scolaire organisé par la commune de KERFOURN.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions établies pour les communes de CREDIN, NAIZIN, NOYAL-PONTIVY et REGUINY

////////////////////////////////////  
**56-2014 : Vente du lot n°19 du lotissement Le Koarheg**

**VU** la délibération du conseil municipal n°70-2007 en date du 27 décembre 2007 autorisant la vente de terrains au lotissement Le Koarheg,

VU la délibération du conseil municipal n°64-2009 en date du 03 septembre 2009 fixant le montant des arrhes à 1000€ pour la réservation de chaque terrain par les futurs acquéreurs,

VU la délibération du conseil municipal n°75-2012 en date du 13 décembre 2012 modifiant le prix de vente des terrains du lotissement à 24,40€ le m<sup>2</sup>,

VU le coût d'achat de la parcelle par la commune pour un montant de 3788,10€,

VU la demande formulée par Monsieur LIPS Mathieu et Madame CHEFDHOTEL Alexia afin de réserver le lot n°19 situé 16 rue du Gwen Ha Du, parcelles cadastrées C831 et ZM60 d'une superficie totale de 610 m<sup>2</sup>,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner son accord pour la vente de ces parcelles au prix suivant :

Prix de vente H.T.	14 884,00€
TVA sur marge à 20%	<u>2 219,18€</u>
Montant avec TVA sur marge	<b>17 103,18€</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DÉCIDE :**

**D'AUTORISER** la vente du lot n°19 parcelles C831 et ZM60 à Monsieur LIPS Mathieu et Madame CHEFDHOTEL Alexia pour un montant de **17 103,18€** sur marge incluse.

////////////////////////////////////  
**57-2014 : Primes de fin d'année attribuées au personnel communal**

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal le maintien des primes de fin d'année octroyées aux agents de la commune depuis 1983.

Il propose d'attribuer les primes de fin d'année de l'exercice 2014 de la façon suivante :

• Agent à temps complet	230 €
• Agent à temps non complet	150 €
• Agent embauché dans l'année	30 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOpte** cette proposition.

////////////////////////////////////  
**58-2014 : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères des locataires de la commune**

Comme chaque année, Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité à la suite de l'instauration de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2005 de récupérer le produit auprès des locataires à la suite du paiement de la taxe par la commune propriétaire des logements.

Pour les logements, la taxe est répartie en fonction de la durée de location en cas de changement de locataire dans l'année et arrondie à l'euro supérieur.

En ce qui concerne la boulangerie, le local n'ayant pas de nouveau locataire, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est due par les anciens locataires pour l'année entière.

Pontivy Communauté a conservé le taux de la TEOM de 6,75%.

Pour l'année 2014 la répartition est la suivante :

- 4 rue de l'Argoat 5 logements 41€ par locataire
- 6 rue de l'Argoat 1 logement 67€ par locataire
- 12 Place de l'Eglise 3 logements 42€ par locataire
- 5 rue Saint-Eloi boulangerie 149€ par locataire

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOpte** cette proposition.

////////////////////////////////////  
**59-2014 : Décision modificative n°1 du budget de la boulangerie**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il y a lieu de procéder au remboursement de la caution du précédent locataire des locaux de la boulangerie.

A ce titre, il convient de provisionner l'article 165 du budget de la boulangerie comme suit :

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
ARTICLE 678	- 900€	
ARTICLE 023	+900€	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
ARTICLE 021		900€
ARTICLE 165	900€	
<b>TOTAL</b>	<b>900€</b>	<b>900€</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** cette proposition.

////////////////////////////////////  
**60-2014 : Admission en non valeur**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2343-1,

VU l'état des produits irrécouvrables dressé par le Trésorier de PONTIVY et portant sur les exercices 2012 et 2013,

**CONSIDERANT** que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par le Trésorier de PONTIVY dans les délais légaux et réglementaires,

**CONSIDERANT** qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTE** d'admettre en non valeur les sommes figurant sur l'état dressé par le Trésorier de PONTIVY et s'élevant à 610,58€.

////////////////////////////////////  
**61-2014 : Choix du maître d'œuvre pour la construction de 3 logements sociaux**

Monsieur le Maire expose :



Conformément à l'article L 2224-5 du CGCT et les articles L 2224-1 à D 2224-5, Monsieur le maire présente les rapports annuels 2013 de Pontivy Communauté.

### **2) Rapport 2013 SPAC (service public d'assainissement collectif)**

En 2013, le service public d'assainissement gère 15 782 branchements dont 214 (205 en 2012) sur la commune pour desservir 31 000 habitants avec 307 kilomètres de réseau dont 5027 ml (+11ml) pour Kerfourn et 22 stations d'épuration. Le réseau est globalement séparatif avec un réseau unitaire limité au centre historique de Pontivy (environ 5 km).

La gestion est en régie pour 553 abonnés sur Bréhan et Croixanvec, en prestation de service pour 2 245 abonnés et le reste en affermage.

Toutes les communes disposent d'un zonage d'assainissement (Kerfourn en 2008).

Nous constatons des saturations organiques sur Bréhan et Pontivy. Les travaux sont prévus en 2014 sur Bréhan malgré l'absence du transfert des actifs et du solde financier du budget assainissement collectif de la commune. Un programme pluri annuel de rénovation du réseau est organisé sur Pontivy. Les stations de Pleugriffet, Crédin Kergourio et Crédin bourg ont été remises aux normes. La mise en œuvre d'une déphosphatation et d'une unité de traitement des boues est en cours d'étude sur Réguiny incluant les abonnés de Radenac. Une extension des stations d'épuration est à l'étude sur Saint Gérard et Malguénac. Un travail énorme a été accompli par la communauté depuis la prise de compétence en juillet 2011 (P 29 du rapport)

36 124 ml en 2013 et 23 028 ml en 2012 de réseaux ont été curés dont 530 ml en 2012 et 463 ml en 2012 sur Kerfourn.

La facture type 120 m3 va de 400,18 € sur Saint Brigitte à 100,80 € sur Bréhan. Avec une valeur de 197,40 €, nous nous situons dans la moyenne basse. Un travail d'harmonisation va commencer en 2014 réparti sur 10 ans. La consommation moyenne sur la commune est plutôt de 80 m3.

### **3) Rapport 2013 service public de l'eau potable**

La compétence eau potable a été transférée à Pontivy Communauté le 1 juillet 2011. Les SIAEP de Noyal Cléguerec, Rohan, Réguiny Radenac ont été dissous.

La gestion est presque totalement en affermage hormis le SIAEP de Moustoir-Remungol pour Saint Thuriau (plus partie Noyal et quelques abonnés de Kerfourn). Le nombre d'abonnés est de 23 287 en progression de 0,1 %. Le nombre d'abonnés est de 396 sur la commune en baisse de 1,5 %. L'ex SIAEP de Moustoir-Remungol gère 6 abonnés de la commune.

Le linéaire du réseau se chiffre à 1545 kilomètres dont 4,26 kilomètres de diamètre et d'origine des matériaux inconnus. L'âge de pose n'est connu que pour la moitié des linéaires de réseaux. L'indice linéaire de perte est de 1,53 m3/j/km sur Pontivy, 0,37 sur ex SIAEP de Noyal Cléguerec. (Bon inférieur à 7 en Urbain et 1,5 en rural). Le nombre de prélèvements non conformes est d'un sur 640 prélèvements.

En 2013 : 1 012 512 € HT de travaux ont été réalisés avec le renforcement de la distribution Noyal Neulliac secteur de Kerio principalement

Projet en 2014 : desserte parc d'activité de Radenac, renouvellement réseau secteur Pradigo sur Guern, pose de compteurs en limite de territoire

La tarification est presque homogène sur le territoire sur une base de 302,99 pour 120 m3 soit 2,525 € le m3 mais la modification des statuts d'eaux du Morbihan sur la compétence production va certainement nous imposer d'augmenter le prix de l'eau pour assumer l'entretien des linéaires de distribution de l'eau potable. Nous sommes pénalisés par la longueur de nos réseaux.

Le rapport sur le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine est à la disposition des conseillers municipaux et des citoyens à la mairie.

Nous ne disposons pas d'une situation financière globale claire à ce jour du fait du contentieux avec Eau du Morbihan et de l'absence de répartition des coûts de production et de distribution.

#### **4) Assainissement non collectif (SPANC) de Pontivy Communauté**

Le service public d'assainissement non collectif est actif depuis le 1 janvier 2006 et concerne environ 179 logements sur la commune et 7752 logements sur le territoire de Pontivy Communauté.

Ses principales missions sont :

Pour les dispositifs neufs et réhabilités d'assurer le contrôle de conception (125 en 2013 : 1 défavorable, 21 favorable et 103 favorable avec réserves) et de réalisation (80 en 2013) en conformité avec la législation.

Pour les dispositifs existants d'effectuer un diagnostic des ouvrages et de leur fonctionnement et de vérifier leur innocuité au regard de la salubrité publique et de l'environnement. Le programme de diagnostic s'est achevé en 2013 avec 37 contrôles effectués et 1213 contrôles facturés. Le nombre de contrôles effectués depuis 2008 est donc de 6 322 logements.

Pour l'ensemble des dispositifs, de vérifier le bon fonctionnement des ouvrages ainsi que la réalisation des vidanges. 929 sont classés en bon fonctionnement soit 15%, 3 762 en acceptable soit 60 %, 1 542 en non acceptable soit 24% et 89 en non accessible soit 1%.

Dans le cadre des ventes, obligatoires depuis le 1 janvier 2011, d'effectuer un contrôle périodique anticipé des ouvrages à la demande des propriétaires. En 2013, 75 contrôles ont été effectués dont 18 non acceptable.

L'acquéreur a l'obligation de faire procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après la vente. Depuis 2007, 18 contrôles de conception et de réalisation ont été effectués sur la commune.

Les indicateurs n'ont pas évolué depuis 2010 et sont les suivants :

D 301.0 évaluation du nombre de logements desservis par le service public d'assainissement non collectif = 7750 abaissé à 7019

D 302.0 indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif = 100/140 inchangé en l'absence de mise en place des éléments facultatifs

D 301.3 taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif = 15 % en 2012 et 77% en 2013  
37 % des installations existantes sur la commune sont classées "non acceptable" (56 -1 par rapport à 2011).

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat de Pontivy Communauté en cours aide les propriétaires concernés par ce classement.

La recette du service est de 82 642 € en 2013.

#### **5) Rapport 2013 d'activités du service déchets de Pontivy Communauté**

Cette prise de compétence date du 1 janvier 2005 et dessert 22 989 logements et 48 182 personnes (population DGF 2013 + 179 personnes).

Les 3 000 points de regroupement collectés en régie ont engendré un tonnage collecté en légère diminution de 0,7 % à 9 594 tonnes (- 77 t en 2013 -72 en 2012, - 322 T en 2011, -393 T en 2010) soit 199,1 kg par habitant. La réduction depuis 2008 est de 12% soit 26,7kg/hab.

Le tonnage incinéré est de 26 846 tonnes en 2013. 1 400 T de résidus d'épuration de filtration (REFIOM) sont traités au centre d'enfouissement de Changé.

Les tonnages collectés dans les 7 déchèteries sont de 10 732 T en baisse de 3,6% soit 222,7 kg par habitant avec une hausse significative des collectes de tout venant (+3,4%), bois (+3,3%)et une baisse des déchets verts (-8,7%), de la ferraille (-11,9%)et des cartons (-7,6%). Le total des heures d'ouverture est de 135 heures en été et 122 heures en hiver assurées par un prestataire privé Tribord. Les professionnels sont accueillis dans les déchèteries moyennant un droit de dépôt. Les apports des professionnels sont limités en volume et en nature.

Cette gestion est informatisée depuis peu et a déjà permis de simplifier les dépôts des professionnels et de réduire les charges administratives. Nous devons augmenter la traçabilité des événements liés aux déchèteries.

Le tonnage de la collecte sélective est stable à 3 722 tonnes soit 77,2 kg par habitant (- 5 kg par rapport aux habitants du SIT TOMMI). L'évolution globale reste peu marquée malgré une augmentation de la collecte des emballages ménagers de 5,5 % avec un ratio de 12,5 kg hab. La performance globale de la collecte sélective

reste constante et moyenne. Nous sommes en retard par objectif du plan départemental. Le déploiement prévu en 2015 augmentera ses performances puisque les secteurs équipés de bacs à couvercle jaune atteignent un ratio de 16,8 kg/an/hab.

En synthèse, depuis 2009, la quantité des déchets collectés sur le territoire de Pontivy Communauté était en baisse. De plus cette baisse s'inscrivait malgré l'augmentation constante de la population. L'année 2011 et 2012 marquait une rupture avec une augmentation des quantités de déchets collectés (- 432 T sur la baisse totale de 482 T). L'année 2013 inverse l'orientation des deux dernières années. La réception des déchets verts influence très fortement les chiffres, entre 15 et 20 % des volumes totaux en fonction des années.

L'année 2010 est notre année de référence pour le plan local de prévention des déchets. L'objectif pour 2016 est une réduction de 7% des déchets collectés par habitants. Nous constatons une baisse de 5,7% des ordures ménagères mais les volumes en déchèterie restent prépondérants avec une hausse de 3,2% au total.

Le coût de fonctionnement de la gestion des OMR est de 2 097 826 € en hausse de 0,1%, celui de la collecte sélective est de 578 680 € en hausse de 2,4% et enfin la gestion des déchèteries se situe à 1 066 785 € en forte hausse de 5,1% pour un total de 3 743 291 € en hausse de 1,9 %.

Le coût à la tonne est passé de 143,4€ la tonne en 2011, 149,8 € en 2012 à 155,7 € en 2013. Le coût par habitant augmente aussi de 1,5 % passant de 76,6 € à 77,7 €.

La recette a augmenté de 3,6 % à 3 551 202 €. La hausse des recettes usagers évolue de 3% à taux constant et augmentation de 0,9 % de la valeur locative. Les recettes décevantes de la reprise matières sont compensées par les soutiens des éco-organismes. Recyclons, recyclons !!

Le déficit 2013 est de 192 089 € et assumé par le budget général de Pontivy Communauté.

Les projets en 2014 :

- Mettre en œuvre la collecte latérale (opérationnelle en septembre)
- Améliorer l'accueil et la sécurité dans les déchèteries
- Poursuivre le développement de la collecte sélective via les bacs de regroupement à couvercle jaune
- Maintenir la distribution trimestrielle des composteurs individuels
- Sécuriser les emplacements des bacs et aider la ville de Pontivy dans le cadre du PAVE
- Préparer la création d'une déchèterie adaptée aux nouveaux besoins
- Mise en place du détournement des objets pour une deuxième vie
- Poursuivre le programme de prévention des déchets pour réduire les volumes
- Création d'un guide de la réduction des déchets, d'un guide des réparateurs, d'un guide d'accueil des nouveaux arrivants
- Aide à l'élaboration d'événements éco-citoyens
- Sensibilisation au broyage des déchets verts et au paillage
- Promotion des arbres et arbustes à pousse lente
- Informer les touristes sur le recyclage et la collecte sélective en collaboration avec l'office de tourisme de Pontivy Communauté
- Lutter contre les dépôts sauvages

N° Vert : gestion des déchets : 0 800 21 21 06

#### **6) Rapport d'activité 2013 de Pontivy Communauté**

Monsieur le Maire informe les membres présents que le document est à la disposition de chacun en mairie.

#### **7) Syndicat de la Vallée du Blavet**

Un point presse est prévu le 13 novembre prochain à 10 h30 en Mairie.

Monsieur Ernest LE JOSSEC fait une présentation du Syndicat en détaillant la composition du bureau et les diverses missions qui lui sont dévolues. Il distribue des documents à l'appui de son exposé.

#### **8) Travaux à la salle polyvalente**

Lors de la réunion des associations du 11 octobre 2013, nous avons prévu de changer les revêtements des murs dans le cadre des journées du bénévolat. Nous souhaitons remplacer la feutrine par du papier de verre. Les travaux seront entrepris au printemps 2015.

### **9) Point TAP**

Mme Françoise COBIGO et Monsieur Joseph LE GUENIC dressent le bilan des temps d'activités périscolaires et informent du projet de remplacement de l'activité danse en raison du congé maternité de l'animatrice. A l'heure actuelle, deux possibilités d'activités de remplacement sont étudiées et seront définies en fonction du nombre d'enfants qu'elles peuvent prendre en charge.

### **10) SCIC Argoat Bois Energie**

Une SCIC Argoat Bois Energie a été créée le 1 juin 2013 pour installer une filière réunissant les agriculteurs, les forestiers et les collectivités locales pour fournir du bois plaquette issu du bocage pour alimenter les chaudières à bois. Cette gestion se fait dans le cadre du respect du bocage et la volonté de préserver la ressource en rémunérant le travail des professionnels. La commune pour faciliter l'installation de cette société coopérative est actionnaire. L'assemblée générale de la société, en date du 5 novembre précise les points suivants :

Le C.A. est de 94250 €

Le résultat est déficitaire de 3 749 € et se cumule en report à nouveau de -7 917 €

La trésorerie est de 15 932 €

La société, a élargi son champ d'action en fusionnant avec la SCIC de Questembert, un déploiement départemental est envisagé en fonction des besoins de chaque territoire et de la volonté des élus et agriculteurs.

La société a fait l'acquisition d'une benne souffleuse pour élargir sa clientèle.

Le prix d'achat d'une tonne de bois sec est de 100 € et de 52 € pour le bois humide. Le prix de vente est de 116 €.

### **11) Ligne ferroviaire**

Etat des présents pour la réunion prévue le 12 novembre 2014 à 19h au Palais des Congrès de Pontivy.

### **12) Familles Rurales**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée des conséquences de la dissolution de l'association, notamment par l'arrêt du versement de la subvention communale et le transfert de l'ATSEM.

### **13) Centre de loisirs**

Le centre de loisirs de Crédin accueille les enfants le mercredi au tarif de 14,50€ la journée.

### **14) Point boulangerie**

Pas d'éléments nouveaux par les trois porteurs de projets.

La séance est levée à 22h30



<b>NOMS</b>	<b>SIGNATURES</b>	<b>NOMS</b>	<b>SIGNATURES</b>
<i>MARIVAIN Joël</i>		<i>LE BRETON Monique</i>	
<i>CHAMOT Sarah</i>		<i>POSSÉMÉ Éric</i>	
<i>SAINT-JALMES Philippe</i>		<i>LE TEXIER Denis</i>	
<i>BRIZOUAL Laëtitia</i>		<i>CADOUX Chantal</i>	
<i>COBIGO Françoise</i>		<i>MORICE Mélanie</i>	
<i>CHEVEAU Isabelle</i>		<i>LE JOSSEC Ernest</i>	
<i>JOSSE Sophie</i>	<i>pouvoir Isabelle CHEVEAU</i>	<i>PERRIGAUD Valérie</i>	
<i>LE GUENIC Joseph</i>			